



container label

GROUPE	4	FUNGICIDE
--------	---	-----------

Trilex Composante B

Fongicide pour le traitement des semences

Un traitement de semence pour la suppression des fontes de semis et pourritures de semences causées par *Pythium* spp. dans les haricots, les pois chiches, les pois (secs et de transformation) et les lentilles.

SUSPENSION
COMMERCIAL

Toute la semence traitée avec ce produit doit être colorée de façon évidente au moment du traitement.

PRINCIPE ACTIF :
Métalaxyl.....310 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 30645 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET : 1 L – 1000 L

Restrictions spéciales d'utilisation :

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué à la semence. Trilex Composante B est vendu seulement aux spécialistes du traitement de semences qui peuvent se conformer à ces exigences. Les règlements relatifs à la coloration des semences traitées, appliqués en vertu de la *Loi sur les semences*, doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit.

Bayer CropScience
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PROTÉGER DU GEL

Trilex Composante B est un traitement de semence à base de fongicide systémique utilisé pour la suppression des fontes de semis et des pourritures de semences causées par *Pythium* spp. dans les haricots, les pois chiches, les pois (secs et de transformation) et les lentilles.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation.
3. Installations commerciales de traitement des semences : Trilex Composante B est un irritant oculaire. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes et un écran facial ou des lunettes de sécurité lors du mélange, du chargement, et de l'application du produit.
Porter également une combinaison pendant le nettoyage et réparations.
Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des chaussures ou des bottes durant l'ensachage, la couture et l'empilage des sacs, ou toute autre activité ne demandant pas un contact direct avec les semences traitées.
4. Traitement des semences à la ferme : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes pendant le mélange, le chargement, l'application et la plantation. Trilex Composante B est un irritant oculaire. Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les activités de réparation ou s'il existe un risque d'éclaboussures ou de l'exposition pour les yeux
5. Lisez et respectez toujours le mode d'emploi, les restrictions et mises en garde figurant sur l'étiquette du produit partenaire
6. L'hygiène personnelle doit être de haut niveau, c'est-à-dire qu'il faut se laver les mains et les surfaces cutanées exposées avant de manger, boire ou fumer. Aucun aliment, aucune boisson ou produit du tabac ne devrait être permis dans les endroits où le produit est entreposé ou manipulé.
7. Peut être nocif si avalé ou absorbé par la peau. Laver la peau exposée après utilisation.
8. Tous les sacs contenant des semences traitées doivent être étiquetés de la façon suivante : Ces semences ont été traitées avec le fongicide TRILEX COMPOSANTE B qui contient du métalaxyl (fongicide du Group 4). Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. La semence traitée ne doit pas être utilisée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Entreposer loin des aliments et des produits alimentaires.
9. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les Limites maximales de résidus pour un pays importateur, adressez-vous à Bayer CropScience Canada inc. au 1 888 283-6847 ou sur www.cropscience.bayer.ca .

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux, humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer Trilex Composante B en plein soleil. Ne pas entreposer Trilex Composante B à plus de 35°C ou sous 0°C.

ÉLIMINATION :

POUR LES CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RECYLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Ce contenant doit être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement de semences en autant que le volume d'eau ne dépasse pas la quantité indiquée dans la Table de taux d'application présentée dans la section « Mode d'emploi ». Suivre ces étapes pour le rinçage des contenants.

1. Verser le Trilex Composante B du contenant dans le réservoir d'application de l'équipement de traitement de semence.
2. Ajouter 1/3 de l'eau de rinçage au contenant et agiter le contenu.
3. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur.
4. Rincer deux autres fois. Ajouter la quantité d'eau additionnelle requise pour atteindre le volume total désiré.
5. Mélanger à fond le Trilex Composante B et les rinçures dans le réservoir de l'applicateur avant l'utilisation.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



booklet label

GROUPE 4 FUNGICIDE

Trilex Composante B

Fongicide pour le traitement des semences

Un traitement de semence pour la suppression des fontes de semis et pourritures de semences causées par *Pythium* spp. dans les haricots, les pois chiches, les pois (secs et de transformation) et les lentilles.

SUSPENSION
COMMERCIAL

Toute la semence traitée avec ce produit doit être colorée de façon évidente au moment du traitement.

PRINCIPE ACTIF :
Métalaxyl.....310 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 30645 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET : 1 L – 1000 L

Restrictions spéciales d'utilisation :

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué à la semence. Trilex Composante B est vendu seulement aux spécialistes du traitement de semences qui peuvent se conformer à ces exigences. Les règlements relatifs à la coloration des semences traitées, appliqués en vertu de la *Loi sur les semences*, doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit.

Bayer CropScience
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PROTÉGER DU GEL

Table des matières :

Section numéro

RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX

Le produit 1

SÉCURITÉ ET
MANUTENTION

Précautions, vêtements et équipement protecteurs..... 2

Premiers soins et renseignements toxicologiques 3

Entreposage 4

Élimination 5

Avis 6

MODE D'EMPLOI

Parasites supprimés 7

Usages recommandés 8

Précautions à l'application 9

Restrictions d'emploi 10

Recommandations sur la gestion de
la résistance 11

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

Trilex Composante B est un traitement de semence à base de fongicide systémique utilisé pour la suppression des fontes de semis et pourritures de semences causées par *Pythium* spp. dans les haricots, les pois chiches, les pois (secs et de transformation) et les lentilles.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation.
3. Installations commerciales de traitement des semences : Trilex Composante B est un irritant oculaire. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures ou des bottes et un écran facial ou des lunettes de sécurité lors du mélange, du chargement, et de l'application du produit.
Porter également une combinaison pendant le nettoyage et réparations.
Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des chaussures ou des bottes durant l'ensachage, la couture et l'empilage des sacs, ou toute autre activité ne demandant pas un contact direct avec les semences traitées.
4. Traitement des semences à la ferme : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ou des bottes pendant le mélange, le chargement, l'application et la plantation. Trilex Composante B est un irritant oculaire. Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les activités de réparation ou s'il existe un risque d'éclaboussures ou de l'exposition pour les yeux
5. Lisez et respectez toujours le mode d'emploi, les restrictions et mises en garde figurant sur l'étiquette du produit partenaire
6. L'hygiène personnelle doit être de haut niveau, c'est-à-dire qu'il faut se laver les mains et les surfaces cutanées exposées avant de manger, boire ou fumer. Aucun aliment, aucune boisson ou produit du tabac ne devrait être permis dans les endroits où le produit est entreposé ou manipulé.
7. Peut être nocif si avalé ou absorbé par la peau. Laver la peau exposée après utilisation.
8. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : Ces semences ont été traitées avec le fongicide Trilex Composante B qui contient du métalaxyl. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. La

semence traitée ne doit pas être utilisée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Entreposer loin des aliments et des produits alimentaires.

9. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les Limites maximales de résidus pour un pays importateur, adressez-vous à Bayer CropScience Canada inc. au 1 888 283-6847 ou sur www.cropscience.bayer.ca.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

Section 4 – Entreposage

Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer Trilex Composante B en plein soleil. Ne pas entreposer Trilex Composante B à plus de 35°C ou sous 0°C.

Section 5 – Élimination

POUR LES CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Ce contenant doit être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement de semences en autant que le volume d'eau ne dépasse pas la quantité indiquée dans la Table de taux d'application présentée dans la section « Mode d'emploi ». Suivre ces étapes pour le rinçage des contenants.

1. Verser le Trilex Composante B du contenant dans le réservoir d'application de l'équipement de traitement de semence.
2. Ajouter 1/3 de l'eau de rinçage au contenant et agiter le contenu.
3. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur.
4. Rincer deux autres fois. Ajouter la quantité d'eau additionnelle requise pour atteindre le volume total désiré.
5. Mélanger à fond le Trilex Composante B et les rinçures dans le réservoir de l'applicateur avant l'utilisation.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Section 6 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Section 7 – Parasites supprimés

Trilex Composante B est un traitement de semence à base de fongicide systémique utilisé pour la suppression des fontes de semis et pourritures de semences causées par *Pythium* spp. sur différentes cultures, incluant :

CULTURE	SUPPRIMÉES
haricots, pois chiches, pois	pourritures des semences et fontes des semis
lentilles	pourriture des semences causée par <i>Pythium</i>

Section 8 – Usages recommandés

Trilex Component B est une formulation conçue pour le traitement commercial des semences ou à la ferme avec un équipement classique de traitement des semences permettant de mesurer, de mélanger et d'appliquer avec exactitude des formulations de traitement des semences en concentré fluidifiable. Trilex Composante B devrait être mélangé avec de l'eau pour donner un produit de traitement de semence en bouillie. Utiliser le taux d'application le plus élevé pour traiter la semence de piètre qualité ou lorsqu'on prévoit semer dans des conditions froides et humides. Mélanger le Trilex Composante B avec de l'eau selon les proportions suivantes :

TABLE DES TAUX D'APPLICATION (mL par 100 kg de semence)

CULTURE	Trilex Composante B	Eau	Vol. total
pois chiches, pois secs	16-110 mL	484-390 mL	500 mL
pois de transformation	32-110 mL	468-390 mL	500 mL
haricots	46-110 mL	454-390 mL	500 mL
lentilles	16 mL	484 mL	500 mL

La bouillie devrait être appliquée en pulvérisation dans la chambre de mélange de l'équipement de traitement de semence afin de s'assurer d'une bonne couverture de la semence. Consulter les instructions fournies avec l'équipement de traitement de semence pour l'information relative aux techniques adéquates d'application du produit.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en réservoir possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Effectuez un test de germination sur une petite partie de graines avant de consacrer la totalité du lot de graines à des mélanges en cuve qui ne sont pas spécifiquement répertoriés sur cette étiquette.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Lors de la préparation de la bouillie, la procédure suivante devrait être suivie :

- 1) Remplir partiellement le réservoir de mélange avec de l'eau.
- 2) Ajouter la quantité nécessaire de Trilex Composante B à la surface de l'eau.

- 3) Lorsque vous utilisez un partenaire de mélange en réservoir, ajoutez le volume requis du partenaire de mélange en réservoir.
- 4) Permettre au produit de se disperser et ensuite mettre l'agitation en marche.
- 5) Ajouter de l'eau pour remplir le réservoir au volume requis et continuer à agiter durant l'utilisation.
- 6) Ajouter le colorant à la fin.

NOTE : Un colorant à semence approprié, tel que le colorant à semence Pro-Ized^{MD}, doit être ajouté à la bouillie avant l'application sur la semence. Suivre les instructions sur l'emballage du colorant pour le mélange avec la bouillie Trilex Composante B.

Une fois traitée avec Trilex Composante B, la semence entraînera un débit réduit dans le semoir. Il pourrait alors être nécessaire de calibrer à nouveau le semoir avant le semis afin d'obtenir un taux de semis correct.

Section 9 – Précautions à l'application

Qualité des semences : Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire un test de germination sur une petite portion de celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique. Les conditions de qualité de la semence étant hors du contrôle de Bayer CropScience, aucune garantie ne peut être donnée sur la germination des semences traitées et mises de côté pour l'année suivante.

Section 10 – Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. La semence traitée ne doit pas être utilisée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
2. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités moins de 4 semaines après le semis.
3. La semence traitée peut être toxique pour les oiseaux et pour d'autres animaux sauvages. Nettoyer sans tarder tout déversement de semences. S'assurer que la semence traitée est correctement incorporée au moment du semis.
4. La semence traitée doit être étiquetée de la façon suivante : «Ces semences ont été traitées avec le fongicide Trilex Composante B qui contient du métalaxyl, fongicide du groupe 4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.»
5. Tous les sacs contenant de la semence traitée destinée à l'exportation doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : «POUR EXPORTATION SEULEMENT. Ces semences ont été traitées avec le fongicide Trilex Composante B qui contient du métalaxyl, fongicide du groupe 4. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de

semences traitées. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinées aux animaux et de toute autre denrée alimentaire.».

6. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
7. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 11 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, Trilex Composante B, fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Trilex Composante B et à d'autres fongicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Trilex Composante B ou les fongicides du même groupe 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.